

Depuis 30 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.



Publication | Droit social – Relation et contrat de travail | Allemagne

Les cadres dirigeants (« leitende Angestellte ») en droit du travail allemand : définition, statut et différences par rapport aux cadres supérieurs en France

17 mars 2026

En Allemagne, la notion de « *leitender Angestellter* » (« cadre dirigeant ») est plus restreinte et juridiquement encadrée qu'en France.

Ce statut a un impact direct sur [la protection contre le licenciement](#) et la [représentation du personnel d'une entreprise en Allemagne](#).

Pour les entreprises françaises, suisses ou belges en Allemagne, bien identifier le statut de leurs cadres est crucial pour une gestion conforme du personnel.

Qu'est-ce qu'un « *leitender Angestellter* » (« cadre dirigeant ») en Allemagne ?

En Allemagne, le terme *leitender Angestellter* désigne une catégorie spécifique de salariés dotés de responsabilités et de pouvoirs particuliers, notamment en matière de direction, d'embauche et de licenciement de collaborateurs, de prise de décision et de représentation de l'employeur.

Ce statut, important dans le contexte de la gestion des ressources humaines, concerne principalement les entreprises de taille moyenne et grande en Allemagne.



Ulrich Martin DEA / DESE

Rechtsanwalt

martin@rechtsanwalt.fr

T + 33 (0) 3 88 45 65 45



Michael Ott

Rechtsanwalt

ott@rechtsanwalt.fr

T + 33 (0) 3 88 45 65 45



Jörg Luft

Rechtsanwalt

luft@rechtsanwalt.fr

T + 49 (0) 7221 30 23 70

Strasbourg

16 rue de Reims
F-67000 Strasbourg
T + 33 (0) 3 88 45 65 45
strasbourg@rechtsanwalt.fr

Paris

4 rue Paul Baudry
F-75008 Paris
T + 33 (0) 1 53 93 82 90
paris@rechtsanwalt.fr

Baden-Baden

Schützenstraße 7
D-76530 Baden-Baden
T + 49 (0) 7221 30 23 70
baden@rechtsanwalt.fr

Zürich

Bahnhofstrasse 10
CH-8001 Zürich
T + 41 (0) 43 456 25 86
zuerich@rechtsanwalt.fr

Bordeaux

48 cours d'Alsace et Lorraine
F-33000 Bordeaux
T + 33 (0) 5 56 28 38 07
bordeaux@rechtsanwalt.fr

Sarreguémès

50 rue de Grosbliederstroff
F-57200 Sarreguémès
T + 33 (0) 3 87 02 99 87
sarreguemes@rechtsanwalt.fr

Qui possède le statut de « *leitender Angestellter* » en Allemagne ?

Il existe deux définitions principales selon la législation allemande :

Selon la Loi sur la protection contre le licenciement (*Kündigungsschutzgesetz – KSchG*)

Un salarié n'est considéré comme « *leitender Angestellter* » au sens du KSchG que s'il peut, indépendamment et de manière significative, engager ou licencier du personnel au nom de l'employeur, ou s'il dispose d'une liberté substantielle dans la gestion de l'entreprise.

Selon la Loi sur la constitution des entreprises (*Betriebsverfassungsgesetz – BetrVG*)

Cette loi règle la [représentation du personnel d'une entreprise en Allemagne](#). La définition est un peu plus large et peut inclure les salariés qui prennent des décisions autonomes concernant une partie essentielle de l'entreprise, disposent d'une large autorité de représentation ou qui exercent des fonctions similaires à celles de la direction.

Il est particulièrement important de noter que, selon le droit allemand, ce sont les conditions réelles qui sont déterminantes pour classer un salarié comme *leitender Angestellter*, et non les accords théoriques figurant dans son contrat de travail, par exemple dans quelle mesure le salarié peut effectivement embaucher ou licencier des salariés de manière autonome dans la pratique.

Quels sont les effets pratiques du statut de « *leitender Angestellter* » en Allemagne ?

- Protection contre le licenciement : les *leitende Angestellte* bénéficient en général d'une moindre protection contre le licenciement ; l'employeur peut, en cas de contestation d'un licenciement, [demander la dissolution du contrat contre versement d'une indemnité ; ce qui n'est généralement pas le cas d'un salarié « normal »](#) ;
- Participation à la cogestion du CSE allemand : les *leitende Angestellte* ne sont généralement pas représentés par le comité d'entreprise (*Betriebsrat*) et sont exclus de certains processus de codétermination ;
- Contrat de travail : les conditions contractuelles, notamment la durée du préavis ou les conditions d'indemnité, peuvent être négociées plus librement.

Principale différence entre le « *leitender Angestellter* » allemand et le « cadre supérieur » français

- En Allemagne, la notion de cadre dirigeant (« *leitender Angestellter* ») est précisément définie par la loi, avec des critères stricts (notamment le pouvoir de licencier).
- En France, le cadre supérieur (ou cadre dirigeant) est plus largement défini et regroupe ceux qui disposent d'une grande autonomie et de fortes responsabilités, mais sans que le pouvoir de licencier soit toujours une condition.
- Les *leitende Angestellte* allemands sont moins protégés en matière de licenciement que leurs homologues français.
- En France, même les cadres supérieurs demeurent généralement protégés par le code du travail et certains dispositifs collectifs.

Points clés pour les entreprises françaises, belges ou suisses en Allemagne ?

- Il est essentiel de déterminer précisément quels salariés sont « *leitende Angestellte* » pour savoir à quels droits, obligations et procédures ces derniers sont soumis.
- Cette distinction est particulièrement importante lors de décisions en matière de licenciement, de représentation du personnel ou de négociation contractuelle.

Employez-vous des cadres dirigeants en Allemagne ?

Pour toute question relative à ce sujet, notre équipe en droit allemand est à votre disposition :

[Nous contacter](#)



Avec le développement de notre branche d'activité EPP TAX, nous accompagnons les sociétés françaises, belges et suisses et leurs filiales en Allemagne dans toutes les problématiques fiscales, comptables et de gestion des ressources humaines rencontrées outre-Rhin.
welcome@expertisecomptable.de